

DEPARTEMENT D'EURE ET LOIR
COMMUNE D'ECROSNES

COMPTE - RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 17 septembre 2010

L'an deux mil dix, le vendredi 17 septembre à 20 H 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique sous la présidence de Madame Annie CAMUEL, Maire.

1) Approbation du compte-rendu du 10 juillet 2010

Mme le maire, en rappelant les points évoqués, demande aux conseillers si des remarques sont à faire sur le compte-rendu du 10 juillet 2010. Aucune remarque n'étant effectuée, celui-ci est approuvé à l'unanimité des membres présents.

2) Information sur les décisions du Maire

2010-08 – Propriété vente amiable en apport de société à la SCI de Jonvilliers. Parcelles G343, 346, 661, 368, 370, 371, 372, 373, 109, 614, 367, 369, 580, 618, 662, ZZ40 et 58 pour une superficie totale de 162 414 m².

2010-09 - Une maison d'habitation sise 12 rue Pasteur à Ecrosnes (28320) cadastrée, section ZV, numéro 136 pour une contenance de 510 m².

2010-10 – Une maison d'habitation sise 4 impasse de Montafilant à Ecrosnes (28320) cadastrée, section E 503 pour une contenance de 1 880 m² et E 522 pour une contenance de 520 m².

2010-11 - Une maison d'habitation sise 9 rue Pasteur à Ecrosnes (28320) cadastrée, section ZV 148 pour une contenance de 608 m².

2010-12 - Une maison d'habitation sise 12 rue de Chartres à Ecrosnes (28320) cadastrée, section E 14 pour une contenance de 540 m².

3) Modification budgétaire - affectation des résultats 2009 (2010-09-01)

La préfecture vient d'étudier la présentation de nos budgets. Elle nous demande de rectifier les affectations des résultats pour la commune et l'assainissement afin de prendre en compte l'écart trop important entre dépenses et recettes des restes à réaliser en investissement. Ceci est dû aux travaux qui sont totalement budgétisés et non réalisés sur une année.

Budget principal commune

RECTIFICATIF

La délibération n° 2010-04-04 est rapportée.

Compte tenu de la différence entre recettes et dépenses des restes à réaliser d'investissement de 951 968 €, il est nécessaire de procéder à une affectation.

Afin de couvrir ces dépenses, il est proposé d'affecter la totalité du résultat cumulé de la section de fonctionnement de l'exercice 2009 (488 194,22 €).

Compte tenu de l'autofinancement prévisionnel du budget 2009, afin de préserver l'équilibre budgétaire de l'exercice 2010, je vous propose de procéder à une affectation de la section de fonctionnement vers la section d'investissement d'un montant de 488 194 €.

Compte tenu de cette affectation, aucun crédit ne sera reporté en fonctionnement du budget 2010.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide d'affecter 488 194 € de la section de fonctionnement vers la section d'investissement en recettes, article 1068.

Décide de reporter 163 675,93 € en recettes de la section d'investissement, article 001.

Objet : Modification budgétaire - affectation des résultats 2009 (2010-09-02)

Budget assainissement

RECTIFICATIF

La délibération n° 2010-04-06 est rapportée.

La section d'investissement à la clôture de l'exercice 2009 présente un résultat de 244 956,63 € et ne nous oblige pas à une affectation, mais compte tenu de la différence entre recettes et dépenses des restes à réaliser, le besoin de financement étant de 67 826,37 €, il est nécessaire de procéder à une affectation de la totalité du résultat de fonctionnement 2009.

La section de fonctionnement à la clôture de l'exercice 2009 présente un résultat positif de 15 575,88 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide de procéder à une affectation de 15 575 € de la section de fonctionnement vers la section d'investissement, article 1068.

De reporter le solde de 244 956,63 € d'exécution de la section d'investissement en recettes, article 001.

Objet : Modification budgétaire Budget commune 2010 (2010-09-03)

RECTIFICATIF

La délibération n° 2010-04-09 est rapportée.

Mme le Maire expose à l'assemblée que suite à la modification de l'affectation des résultats 2009, il est nécessaire de procéder à la répartition des crédits permettant de faire face dans les meilleures conditions aux opérations financières et comptables de l'exercice.

Le budget primitif pour l'année 2010 fait l'objet d'un vote, par chapitre, du conseil municipal.

Le conseil municipal adopte à l'unanimité le budget primitif de la commune, exercice 2010, arrêté comme suit :

Le budget 2010 s'équilibre en dépenses et en recettes à 2 497 874 €.

Section de fonctionnement : 461 392 €

Section d'investissement : 2 036 482 €

Objet : Modification budgétaire Budget assainissement 2010 (2010-09-04)

RECTIFICATIF

La délibération n° 2010-04-11 est rapportée.

Mme le Maire expose à l'assemblée que suite à la modification de l'affectation des résultats 2009, il est nécessaire de procéder à la répartition des crédits permettant de faire face dans les meilleures conditions aux opérations financières et comptables de l'exercice.

Le budget primitif pour l'année 2010 fait l'objet d'un vote, par chapitre, du conseil municipal.

Le conseil municipal adopte à l'unanimité le budget primitif du service Assainissement, exercice 2010, arrêté comme suit :

Le budget 2010 s'équilibre en dépenses et en recettes à 590 626 €.

Section de fonctionnement : 74 439 €

Section d'investissement : 516 187 €

4) Extension école – avenants (2010-09-05)

Lot n° 12 – PLOMBERIE-CHAUFFAGE – Ent NERVET-BROUSSEAU

– Devis n° PS.2010.08.09.2.MC du 09 août : **817,91 € HT**.

Avenant n°1 : mise en place d'une bouche d'arrosage incongelable dans l'espace vert du milieu de la cour.

Total marché de base : 166 216,85 € HT

Total avenant n° 1 817,91 € HT

Total du marché 167 034,76 € HT

Lot n° 7 – RAVALEMENT – ALFRED – 2 Devis du 27 juillet

Ravalement façade arrière bâtiment A : + 2 270 € HT

Suppression piochage sur bâtiment A : - 4 221 € HT

Avenant n°2 d'un montant global de – **1 951 € HT** :

Total marché de base : 85 314,00 € HT

Total avenant n° 1 12 141,00 € HT

Total avenant n° 2 - 1 951,00 € HT

Total du marché 95 504,00 € HT

Lot n° 13 – ELECTRICITE – ANGOT

– Devis n°10L126 : **2 409,34 €**

Avenant n°2 : installation d'une alarme anti-intrusion sur le bâtiment D

Total marché de base : 63 794,15 € HT

Total avenant n° 1 2 409,34 € HT

Total du marché 66 203,49 € HT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Approuve la modification du marché

Accepte les trois avenants proposés

Autorise Madame le Maire à les signer

Dit que les crédits sont prévus au budget au chapitre 23 opération 601 du budget 2010.

5) Objet : Contrat de concession pour le service public de la distribution de gaz naturel de la commune d'Ecrosnes -Avenant n° 1 (2010-09-06)

Considérant le décret n° 2008-740 du 28 juillet 2008 relatif au développement de la desserte gazière et aux extensions des réseaux publics de distribution de gaz naturel au Journal Officiel de la République Française du 30 juillet 2008.

Considérant l'obligation prévue à l'article 11 de ce décret d'actualiser les cahiers des charges de concession de distribution publique de gaz naturel pour prendre en compte les nouveautés introduites par ce texte.

Considérant que la commune d'Ecrosnes et le concessionnaire se sont rapprochés pour conclure un avenant n°1 au contrat de concession signé avec GrDF en date du 1^{er} février 2002.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Accepte l'avenant n°1 au contrat de concession pour le service public de la distribution de gaz naturel.

Autorise Mme le Maire à le signer.

6) Service des eaux

Mme le Maire informe le conseil que suite à la dernière facturation du service des Eaux, un administré a eu une forte consommation suite à une fuite d'eau. Il demande s'il serait possible d'effectuer une remise partielle de cette facture.

Il est précisé que cette fuite lui avait été signalée par deux fois et qu'il n'a pas procédé aux réparations. De plus les deux dernières facturations étaient des estimations et il est rappelé qu'il faut au moins un relevé réel par an. Lors du relevé le fontainier laisse un imprimé sur lequel on indique son relevé de compteur à déposer à la mairie.

En conséquence, le conseil municipal décide, à la majorité, 14 voix pour et une abstention, de ne pas accorder de dégrèvement de facturation.

7) Travaux de voirie

Suite à la commission des travaux du 9 septembre, a été évoqué le problème d'écoulement des eaux dans la rue du Vivier en cas de pluie diluvienne. Il a été décidé de programmer des travaux de bordures avec mise en place de bordures CC2 et de bouches d'engouffrements.

Après étude du dossier, le conseil municipal entérine la décision de la commission et décide d'engager les travaux sous forme d'un marché en procédure adaptée sans publicité préalable.

8) Travaux sur le réseau eau potable

Suite à 2 nouvelles constructions dans la rue de l'Ocre et en prévision d'une alimentation de la zone 1 Na située dans cette rue, il s'avère que le réseau d'eau existant est insuffisant.

D'autre part 2 terrains situés en zone urbanisable à Giroudet font l'objet d'une servitude car une alimentation passe au travers de la propriété. Il faut prévoir une dérivation pour permettre la continuation de l'alimentation de la propriété concernée.

M. HALLINGER présente différents devis de consultation aux membres du conseil mais l'une des entreprises n'ayant pas fourni de devis comparables, il est décidé, et afin de ne pas perdre trop de temps, que la commission des travaux décidera de l'entreprise à retenir.

Comptes rendus de réunions

Communauté de communes du Val de Voise

Madame le Maire informe le conseil que le sujet de création d'un accueil de loisirs pour les 3-11 ans est en débat au sein de la communauté de communes. Les 3-5 ans seraient accueillis dans les maternelles et les 6-11 ans dans chaque école élémentaire.

Après avoir donné des explications sur les études d'un fonctionnement, soit communal ou intercommunal, sur les coûts éventuels tant pour la commune que pour les familles, Mme le Maire demande aux élus de se prononcer sur l'un de ces 2 choix.

Après en avoir longuement débattu, il est décidé que l'accueil de loisirs doit se faire au sein de la communauté de communes. Il est précisé que la décision définitive se fera lors d'un prochain conseil et que les participations auront été affinées.

Affaires et questions diverses

Olivier JACOMME informe le conseil que suite à sa décision d'acquérir une signalétique pour la salle polyvalente et le terrain multisports, le devis retenu est celui de la société SEMIO pour un montant de 501,61 € TTC.

Mme le Maire informe que le plus récent des camions de pompiers a été vendu, après plus d'un an de recherche, pour une somme de 2000 €.

Le second sera mis en vente également.

Mme le Maire informe le conseil qu'une nouvelle association s'est créée au sein de la commune. Il s'agit des ateliers de l'Ocre (LADEO) et passe la parole à David TARDIVEAU afin qu'il fournisse un peu plus d'explications sur cette nouvelle association.

De plus, à la demande de cette association, il est décidé de les aider au fonctionnement et de mettre la salle de la garderie à disposition pour les futures activités.

La commune ayant reçu une plaquette d'information sur les franges franciliennes de l'Eure-et-Loir, Mme le Maire en donne communication aux membres du conseil en expliquant l'impact de la planification francilienne sur l'Eure-et-Loir et notamment la commune.

Xavier MARGEURIN informe que selon une directive de l'Education Nationale, les enfants reprendront l'école le 3 novembre 2010 afin de leur permettre de bénéficier du pont de l'ascension en 2011.

Luc ROUSSEAU demande s'il serait possible d'installer un miroir au niveau du 9 de la rue des Yvelines pour sortir de la rue de la Harpe.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 45.